

PROCES VERBAL SEANCE DU 20/06/2024

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BOUTET Martine, Maire.

PRESENTS : Mme BOUTET Martine - M. ANNÉREAU Michel - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. AZAMA Christophe - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme MILLET Laura - Mme SAINT-JALMES Pascale - Mme MALGOUYAT Florence - M. LESCALMEL Nicolas - - Mme MORGAN Amy - M. Bernard FREJOUX - Mme BOUTEILLER Evelyne

ABSENTS REPRESENTÉS : M. PAIRAUD Mathieu – pouvoir à Mme MALGOUYAT Florence
Mme LUC Laetitia – pouvoir à Mme SAINT-JALMES Pascale
Mme Jessica LERAY – pouvoir à M. AZAMA Christophe
M. MARIONNEAU Clément - pouvoir à Mme MILLET Laura
M. BOISSEAU Jérémy – pouvoir à Mme NAULET Marie-Bernadette

ABSENTS NON REPRESENTÉS : M. SARAZIN Emmanuel - Mme ABSOLU Florence

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAINT-JALMES Pascale

date de la convocation : 16/06/2024
date affichage : 16/06/2024
dates de publication :
15/06/2024 site internet
20/06/2024 Journal Sud-Ouest

A 19h00 :
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers représentés : 5
Conseiller non représenté : 2
Votants : 17

A 19h15, Arrivée de M. SARAZIN :
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 13
Conseillers représentés : 5
Conseiller non représenté : 1
Votants : 18

L'ordre du jour est le suivant :

- 1° **Modification des statuts du SDEER**
- 2° **Convention vegetterie Charron-Villedoux-CYCLAD-CDC**
- 3° **Tarif livres sur la ville de Charron**
- 4° **Groupement de commande pour la maintenance préventive et corrective d'aires de jeux et d'équipements sportifs**
- 5° **Règlement intérieur Zone mytilicole**
- 6° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 7° **QUESTIONS DIVERSES**

A 19h40 ; Arrivée de Mme ABSOLU :
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers représentés : 5
Conseiller non représenté : 0
Votants : 19

Le compte rendu du 16/05/2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-3-1 Modification des statuts du SDEER

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de la réunion du 8 avril 2024, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant : « *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le*

domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements énergétiques »

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 17 voix POUR :

- **Donne** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

2024-3-2 Convention vegetterie Charron-Villedoux-CYCLAD-CDC

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le projet de convention.

L'objectif de celle-ci est de fixer les modalités techniques et les engagements de chaque partie concernant le point de collecte des déchets verts sur le site de l'ancienne déchetterie de Charron.

Le point de collecte est accessible uniquement par les particuliers pouvant justifier d'un domicile sur le périmètre de la CdC Aunis Atlantique. Le contrôle d'accès pourra se faire à l'aide des macarons de Cyclad ou sur demande d'un justificatif de domicile.

Le nombre d'évacuation pris en charge est de 4 transports maximum par an et permettra l'enlèvement de 100 m³ de déchets verts maximum à chaque transport.

Cyclad s'engage à organiser le chargement et le transport des déchets verts.

Cyclad s'engage à prendre en charge à 50% la prestation de chargement et de transport, les 50% restant étant à la charge de la CDC Aunis Atlantique

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Emmanuel SARAZIN) :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la présente convention telle que présentée ci-dessus ainsi que tout document relatif à cette affaire.

2024-3-3 Tarif livres sur la ville de Charron

Madame le Maire rappelle qu'un livre sur Charron a été publié en 2015 et la collectivité permet l'achat de cet ouvrage intitulé « 4 îles, des moules, une histoire ».

Il n'y a plus de stock et de nouvelles personnes ont sollicité la commune pour en racheter.

Madame le Maire propose d'en commander 25 livres et de les revendre 15.60 € (prix d'achat).

Après échange le conseil est favorable d'en commander 50.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 18 voix POUR :

- **Autorise** Madame le Maire à commander 50 livres de plus.
- **Autorise** la poursuite des ventes du livre
- **Fixe** le prix de vente au prix d'achat soit 15.60 €

Monsieur Azama précise que l'information sera donnée aux habitants dans le prochain Charron info.

2024-3-4 Groupement de commandes maintenance préventive et corrective d'aires de jeux et d'équipements sportifs

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités ;

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique propose le lancement du groupement de commandes suivant : Maintenance préventive et corrective d'aires de jeux et d'équipements de loisirs

Le groupement de commandes proposé a pour objectif de regrouper les besoins des communes du territoire de la CDC Aunis Atlantique souhaitant y adhérer. Il a pour effet d'optimiser l'offre des entreprises candidates, et ainsi d'obtenir des tarifs privilégiés.

Compte tenu de la complexité technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Afin d'y adhérer, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la convention dédiée à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à signer en conséquence tous les documents y référant.

2024-3-5 Règlement intérieur Zone mytilicole

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le projet de règlement.

Lecture en est faite en séance.

Ce règlement a pour objet d'assurer les meilleures conditions de vie dans l'intérêt même des locataires du site de la zone mytilicole.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Local orthophoniste

Madame le Maire explique que l'actuelle orthophoniste, locataire d'une salle à la maison des associations, quitte charron au 31 août 2024. Une nouvelle orthophoniste arrivera au 1^{er} novembre de cette année et sera également locataire de cet espace.

Elections

Un point est fait sur les permanences pour les scrutins des élections législatives à venir.

Madame Absolu demande à ce que soit rappelé aux personnes qui viennent voter de garder le secret de vote et qu'ils doivent absolument passer par l'isoloir.

Parking Bon accueil

Monsieur Lescalmel demande si les trous sur le parking en face du restaurant le bon accueil ont été rebouchés ? Madame le Maire lui explique qu'effectivement, cela a été fait aussitôt seulement avec les abats d'eau de ces derniers jours, les trous se sont de nouveau ouverts.

Madame Absolu en profite pour demander un retour et si un compromis a été trouvé avec les riverains pour les stationnements pour la rue Bas Bizet. Madame le Maire lui explique qu'effectivement un compromis a été trouvé, l'arrêté est en cours de rédaction. Il y aura 5 places de stationnement bien délimitées et l'ensemble des riverains ont été conviés et sont d'accord.

Pont du Brault

Madame le Maire explique que le Pont du Brault va être fermé pour cause de travaux pour 3 semaines fin novembre. La première réunion de chantier aura lieu lundi 24 juin à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SEANCE : 20h00

Madame Absolu demande s'il est possible de voir avec la Gendarmerie s'ils peuvent faire en sorte de mieux faire garer les voitures dont les propriétaires se font retirer ou suspendre le permis les soirs du festival Moul Stock car les voitures peuvent parfois gêner.

La parole est donnée au public.

Monsieur Florack demande quand sera entretenu le cimetière. Madame le Maire lui explique que ce jour des agents y sont, ainsi que la semaine prochaine.

Il demande également quand sera réouvert le coop, Madame le Maire explique qu'un gérant a été trouvé mais que celui-ci peine à recruter pour l'ouverture qui sera sûrement repoussé à début septembre.

Enfin, il demande quand sera taillé la haie rue Pierre Loti. Madame le Maire explique que le courrier a été envoyé il y a 15 jours maintenant et que le propriétaire va faire le nécessaire.

Madame Absolu demande si la commune s'est rapprochée de Monsieur Lamy pour l'acquisition du terrain. Madame le Maire explique qu'elle ne trouve pour le moment pas d'intérêt pour cette acquisition donc elle ne s'est pas rapprochée de lui encore.

Madame Renoux demande quand sera fait le fauchage des terrains d'Etat en face de chez elle ? Madame le Maire explique qu'il y a eu une mésentente entre les agriculteurs au dernier moment ce qui explique que le terrain n'a pas été fauché.

BOUTET Martine	AZAMA Christophe	NAULET Marie-Bernadette	ANNEREAU Michel	MILLET Laura	BERGOUNIOUX Laurent
SAINT-JALMES Pascale	BOISSEAU Jérémy	FREJOUX Bernard	BOUTEILLER Evelyne	MALGOUYAT Florence	SARAZIN Emmanuel
LESCALMEL Nicolas	LERAY Jessica	PAIRAUD Mathieu	LUC Laeticia	MARIONNEAU Clément	ABSOLU Florence
MORGAN Amy					